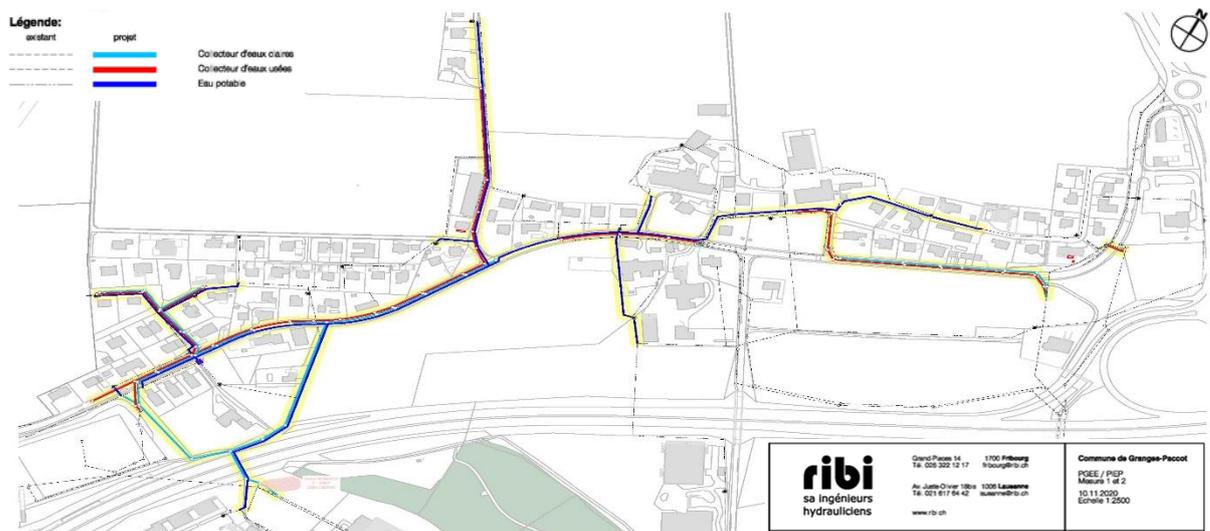


Message relatif à l'assainissement EU/EC et EP du secteur de la Chenevière

L'AC du 7 septembre 2020 a octroyé un crédit d'étude de CHF 149'000.00 pour le projet d'exécution de l'assainissement des canalisations EU et EC, ainsi que le remplacement de conduites EP. Suite aux contrôles séparatifs réalisés, un projet d'exécution a été établi par le bureau d'ingénieurs Ribi SA.

La première étape des travaux démarrera en 2021 en aval de la Rte de la Chenevière, incluant le passage sous l'A12. La rampe et le tunnel seront réaménagés pour les piétons et la mobilité douce. La seconde étape, prévue en 2022, sera concentrée sur la Rte de la Chenevière, entre la zone sportive et le sentier menant au tunnel du Lavapesson. Les travaux se termineront avec la troisième étape dans le secteur de la Faye.



Assainissement EU-EC et EP de la Rte de Chenevière			
Assainissement de la Chenevière <i>Passage sous l'A12 (sans rétention)</i> Secteur aval Chenevière Route de la Chenevière Rte des Maçons Rte de la Faye Participation à l'aménagement routier Frais secondaires, divers et imprévus	1'300'000	CHF	1'800'000
Distribution de l'eau potable <i>Conduite EP Ø200 mm - L = 1'570 m, poste de livraison du Consortium, reprise des raccordements privés</i> Participation à l'aménagement routier Frais secondaires, divers et imprévus	800'000 124'000 151'000	CHF	1'075'000
Réaménagement des routes secondaires et de la route de la Chenevière Frais secondaires, divers et imprévus	535'000 90'000	CHF	625'000
Investissement total		CHF	3'500'000

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 3'500'000** pour l'assainissement des EU-EC et EP, ainsi que de nouvelles conduites de distribution d'eau potable dans le secteur de la Chenevière, dont le financement est assuré comme suit :

- L'assainissement sera financé par un prélèvement de CHF 1'800'000 sur les réserves existantes.
- L'adduction sera financée par un prélèvement de CHF 400'000 sur les réserves existantes et par un emprunt de CHF 675'000.
- Le réaménagement des routes sera financé par un prélèvement de CHF 625'000 sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly